

Trop-perçu de charges datant de 3 ans

Par toto, le 15/09/2011 à 20:43

Bonjour,

puis-je obtenir le remboursement d'un trop-perçu pour ma consommation d'eau froide datant de 3 ans (un forfait m'avait été alors appliqué et je ne m'en étais pas aperçu!)

Merci!

Par mimi493, le 15/09/2011 à 21:32

oui

Par toto, le 16/09/2011 à 08:20

Merci bien!